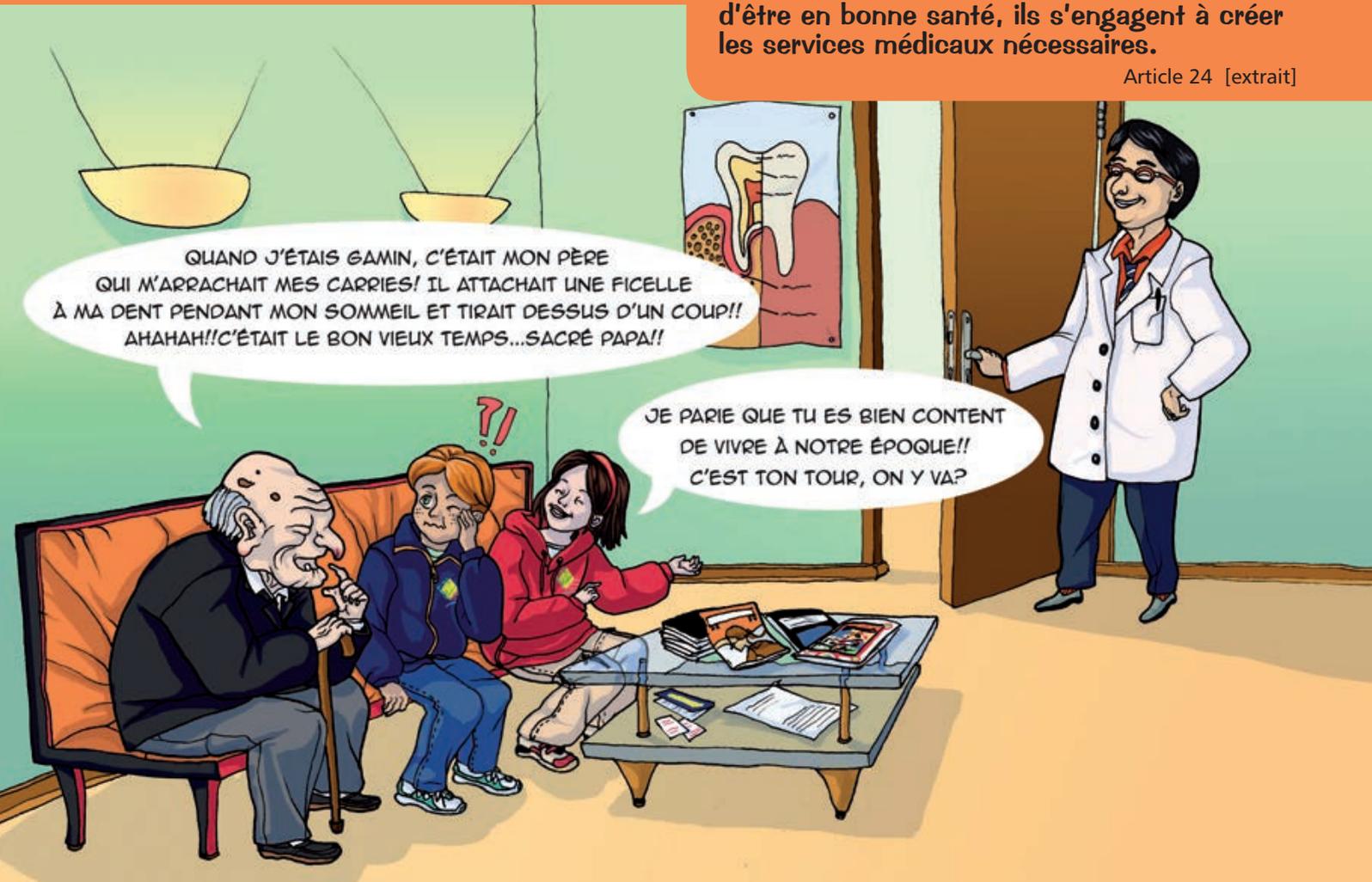


Tu as droit à la santé et aux services médicaux.

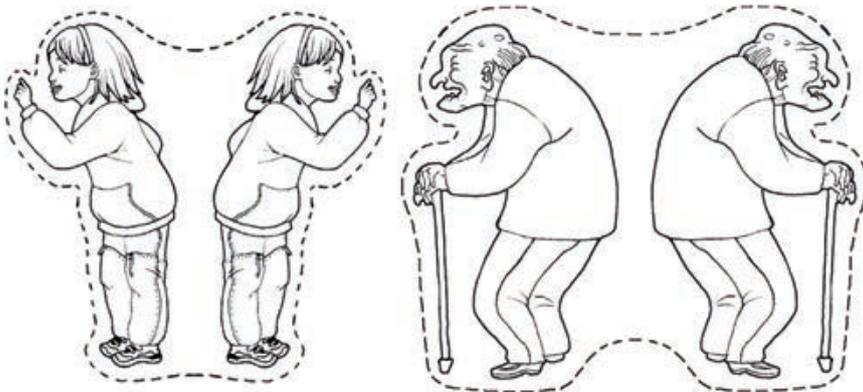
→ Les États te reconnaissent le droit d'être en bonne santé, ils s'engagent à créer les services médicaux nécessaires.

Article 24 [extrait]

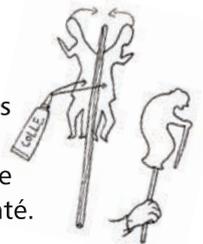


La Convention a 20 ans

Nous fêtons cette année le 20^e anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Les Éclés s'associent à cet anniversaire car depuis toujours, promouvoir ces Droits est du Scoutisme. Tout au long de l'année, tu vas retrouver dans l'Équipée différents droits. Nous proposons à tous de les découvrir avant de mener un projet « un droit, une technique d'expression », par exemple ici avec des marionnettes.



Vous pouvez créer vos premières marionnettes en agrandissant ces dessins et en les collant autour d'une baguette. Il sera alors facile de jouer la « grande scène de la salle d'attente du dentiste » mais vous saurez vite créer d'autres personnages en d'autres situations pour faire connaître l'importance du droit à la santé.



Tu as le droit au repos, aux loisirs, au jeu, aux activités récréatives.

→ Les États doivent protéger ce droit. Ils encourageront toutes les initiatives favorisant le développement de ce droit dans des conditions d'égalité.

Article 31 [Texte adapté]



Le repos, les loisirs, le jeu, les activités récréatives. On trouve tout cela aux Éclés. Mais tous les enfants et les jeunes n'ont pas ta chance. Tu es invité à faire tout ton possible pour leur faciliter l'accès aux vacances et aux loisirs.



Connais-tu la télé participative ?

C'est une télé faite par et pour ses téléspectateurs et qui est diffusée par l'Internet. Aux Éclés, on s'y met déjà avec des reportages, des débats, des interviews... Et si vous faisiez un petit film d'animation sur les droits de l'enfant à diffuser sur nos programmes ? Avec ces pantins (à agrandir au photocopieur puis à découper), avec des personnages en pâte à modeler ou avec des dessins. Voilà donc un loisir intéressant !



Tu as droit à ton éducation.

→ Les États te reconnaissent le droit à l'éducation sur la base du principe de l'égalité des chances. Pour cela, tu dois pouvoir fréquenter gratuitement l'enseignement primaire (cet enseignement est obligatoire), tu as le droit d'accéder à l'enseignement secondaire (qui doit être gratuit, sinon des aides doivent être accordées), et à l'enseignement supérieur. Tu as le droit à une orientation scolaire et professionnelle. Tout doit être fait pour t'encourager à fréquenter l'école !

→ La discipline scolaire doit respecter les droits et la dignité des enfants.

→ Les États doivent coopérer pour éliminer l'ignorance et l'analphabétisme dans le monde et pour développer l'accès aux connaissances scientifiques et techniques. Les pays en développement doivent être aidés en cela.

Article 28 [Texte adapté]

Sais-tu que le Scoutisme est une forme d'éducation ?

Elle est complémentaire à celles de l'École et de la famille. Tu as la chance de pouvoir vivre les activités avec les Éclés. Comment faire pour que plus d'enfants en profitent aussi ?



Et si vous chantiez l'éducation ?

Composez une chanson, sur un air connu ou sur une mélodie inédite.

Ou pourquoi pas en slamant vos idées ? Allez jusqu'au bout de vos idées et du projet : enregistrez et diffusez, sur un disque ou par l'Internet.



Tu es libre de penser et de t'exprimer

L'enfant a droit à la liberté d'opinion. Dès qu'il en est capable, il a le droit de donner son avis à propos de tout ce qui le concerne. Les États doivent lui garantir ce droit.

Article 12 [texte adapté]

L'enfant a droit à la liberté d'expression. Il a le droit de recevoir et répandre des informations. Il y a cependant des limites à sa liberté d'expression : il doit respecter les libertés et les droits des autres, il ne peut pas mettre la société en danger.

Article 13 [texte adapté]

Cette couverture est la dernière de la série créée pour fêter les 20 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Ce n'est pas une raison pour oublier, en rangeant ce numéro de l'Équipée, que tous les enfants et les jeunes ont des droits et des devoirs. Continuons tous ensemble à mieux connaître et défendre les Droits de l'Enfant.

Tragédie ou comédie ?

Le théâtre, c'est un bon moyen pour s'exprimer. Et en plus, devant un public ! Sur un sujet ou un autre, en créant ses textes ou en adaptant une pièce existante. Vous pouvez choisir votre forme d'expression. Drame ou humour ? Qu'attendez-vous pour lancer le projet ?

